

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Présents :

Patrick FARCY, René-Jean CULLIER DE LABADIE, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCCELLIER, Beatriz LAPORTE GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Virginie COPPIN, Robert HABIAC, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Lasaâd DAMMAK, Carolina TAVARES, Vincent HIRON, Marline GASSE

Délibération N° 2023-075

Absents excusés :

Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Didier FABRE
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Virginie COPPIN
Aurélie GAUTHIER donne pouvoir à René-Jean CULLIER DE LABADIE
Chakia VOLKART donne pouvoir à Stéphane RABANY
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Dominique CARON

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Absents non représentés :

Pedro GRACIA, Lydie MESSAD

Secrétaire de séance :

René-Jean CULLIER DE LABADIE

APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE IMMOBILIER AVEC LA SOCIÉTÉ AGORASTORE

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.3211-14 ;

Vu le projet de convention cadre immobilier, ci-annexée ;

Vu l'avis de la commission Urbanisme-Travaux en date du 7 juin 2023 ;

Considérant la volonté de mettre en place une politique foncière et patrimoniale active ;

Considérant la nécessité de recourir à une expertise dans les biens immobiliers et dans leur mise en vente ;

Considérant les prestations offertes par la société AGORASTORE ayant une expertise reconnue dans la valorisation des actifs des administrations publiques ;

Sur proposition de Monsieur Nicolas DUCCELLIER, adjoint au maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;


Article 1 : Approuve le principe, non exclusif, de vente par courtage aux enchères de biens immobiliers appartenant au domaine privé de la commune en recourant à la solution Agorastore.


Article 2 : Autorise le maire, ou son représentant, à réaliser toutes les formalités nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce partenariat, notamment la convention cadre immobilier avec la société Agorastore, ci-annexée.

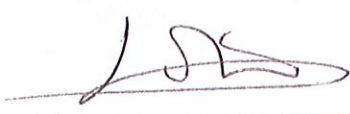
Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,

Patrick FARCY



Secrétaire de séance,

René-Jean CULLIER DE LABADIE

Le Maire certifie le caractère exécutoire

Du présent acte à compter du

27 JUIN 2023

Et pour copie conforme à l'original

Pour le Maire et par délégation

Patricia DURAND

Directrice Générale des Services

